



# Dossier de déclaration d'une maladie professionnelle

Par **gouzenes valerie**, le **18/04/2017** à **11:21**

Bonjour,

L'entreprise dont je suis la gérante a été mise en liquidation judiciaire le 31 mars dernier, avec une poursuite d'activité de 4 semaines.

Je viens de recevoir le dossier de déclaration de maladie professionnelle pour une salariée qui est en arrêt depuis le 9 janvier dernier.

Cette salariée, va t-elle bénéficier des deux mois de préavis ?

Sa demande de reconnaissance va t-elle pouvoir se poursuivre du fait de la liquidation de l'entreprise, sachant que cette personne aura 59 ans au mois d'octobre ?

Merci par avance

Cordialement

Magvag